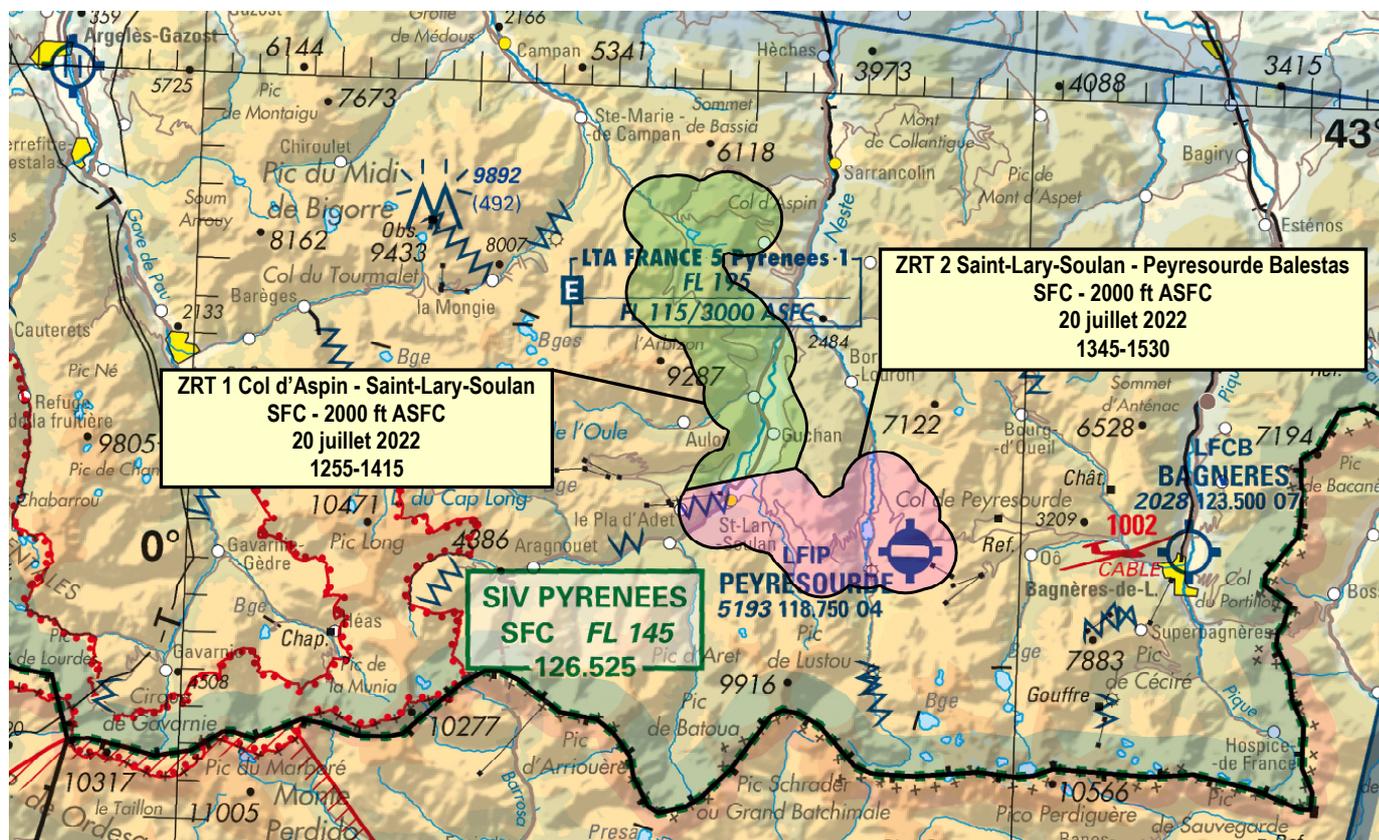


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la 17^{ème} Etape du Tour de France cycliste 2022.

En vigueur : Le mercredi 20 juillet 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Peyresourde LFIP



Extrait carte OACI VFR IGN au 1 / 500 000 - Edition 2022

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape 17 du Tour de France, St Gaudens - Peyragudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Le mercredi 20 juillet 2022 :
ZRT 1 Col d'Aspin - Saint-Lary-Soulan : 1255 à 1415 UTC
ZRT 2 Saint-Lary-Soulan - Peyresourde Balestas : 1345 à 1530 UTC

INFORMATION DES USAGERS

PYRENEES INFO : 126.525 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM :

contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France,
- les aéronefs d'état en mission de sûreté aérienne,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT.

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

- Dans les parties des ZRT coexistant avec des espaces aériens contrôlés :

Les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

- Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :

1 NM de part et d'autre des routes :

ZRT 1 Col d'Aspin - Saint-Lary- Soulan

Col d'Aspin D918
Payolle D113
Hourquette d'Ancizan
Guchen D929
Saint-Lary - Soulan

ZRT 2 Saint-Lary-Soulan - Peyresourde Balestas

Saint-Lary - Soulan D25
Azet
Col d'Azet
Génos
Loudenvielle D25
Estarvielle D618
Loudenvielle
Peyresourde Balestas

Limites verticales :

SFC / 2000 FT ASFC

CONSIGNES PARTICULIERES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.